

un Canada chrétien d'abord, et, en plus, parce que nous sommes catholiques, dans le Québec—pour d'autres, parce qu'ils sont d'autres religions—on doit au moins avoir le droit de consulter un ministre, afin d'avoir, grâce à cette possibilité d'amendement, le droit à une certaine liberté.

Or, les catholiques du Québec, surtout les députés ministériels, devront à partir d'aujourd'hui tenir compte d'une chose, à savoir que l'amendement qui est présenté aujourd'hui par le député conservateur de Brandon-Souris (M. Dinsdale), est aussi appuyé par tous les Chevaliers de Colomb de la province de Québec. Les députés ministériels devront tenir compte de cela.

Le ministre de la Justice (M. Turner) est aussi obligé de tenir compte du fait que les amendements présentés jusqu'ici et celui d'aujourd'hui sont appuyés par les 70,000 parents catholiques qui ont demandé que le bill omnibus soit retranché, ou qu'au moins on accepte les amendements que l'opposition voulait apporter.

Devant une profusion de protestations comme cela, savez-vous ce que j'ai récolté d'électeurs que j'ai rencontrés, en fin de semaine, dans ma circonscription? Ils ont dit: Il ne reste plus qu'une solution pour les libéraux, surtout ceux du Québec, qui n'osent même pas se prononcer: Ou accepter des amendements comme tels ou démissionner. Vous avez le choix, mes bons amis, si, encore par un amendement aussi sensé, nous avons demain des députés ministériels qui s'opposent à cet amendement, parce que je sais que dans leur milieu, il y en a un grand nombre qui, chaque jour, viennent nous dire, dans les coulisses ou ailleurs: Continuez à lutter, car nous, nous ne pouvons rien dire. Le poltron qui se cache derrière les rideaux n'a pas l'audace de se lever et de réclamer justice pour les siens.

Nous sommes, nous, payeurs de taxes, pour des amendements aussi sensés qui nous sont présentés, parce qu'ils permettraient d'inclure un membre du culte que nous représentons, tout comme aux membres des autres religions du Canada, au sein du comité. L'acceptation de cet amendement permettrait d'avoir un peu plus de liberté au Canada, et nous sommes persuadés à l'avance que quand viendra le vote, un vote autoritaire d'un premier ministre qui établit la dictature, obligera tous ses députés à suivre, à entrer à la bergerie. Par ailleurs, quand viendra le temps de fermer la porte de la bergerie, parce que la noirceur est arrivée, ces gens, au lieu d'écouter la voix de la vérité, sauront encore s'opposer.

Alors moi, je ne suis pas un connaisseur en médecine, mais je suis un législateur élu par les électeurs de ma circonscription et, à ce

titre, je dis que nous devons nous fier aux personnes compétentes, comme nous en avons rencontré au sein des comités, comme nous en avons eu, au point de vue protestation—j'ai présenté au ministre de la Justice au-delà de 8,000 noms—qui donnaient des explications, nous ont inspirés nous-mêmes et inspirent aujourd'hui un député, comme celui de Brandon-Souris, en présentant des amendements qui adouciraient un peu le bill omnibus.

Mais non, encore en dictature, nous verrons les rôles renversés, et encore un gouvernement qui, se disant majoritaire, sera capable de faire accepter la loi, telle qu'il la veut, sans amendement.

Monsieur l'Orateur, nous, en tant que législateurs, nous devons, avec notre conscience, avec le courage de nos convictions, exprimer tout haut ce que le peuple pense tout bas et si, en cette enceinte le bâillon, imposant la dictature à ses membres ministériels, empêche malheureusement la vérité d'être connue, nous, du Ralliement créditiste, continuerons à nous battre pour que la vérité se fasse connaître, et nous appuyons sans réserve l'amendement qui est présenté par un député conservateur.

**M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, je ne me lève que pour demander la permission de lire un éditorial d'un journal canadien-français catholique, qui a été fondé par les révérends pères Oblats. Il s'agit du journal *Le Droit*, du lundi 5 mai 1969 et, pour l'édification de nos amis qui n'ont pas l'occasion de lire *Le Droit*, je voudrais consigner au hansard cet éditorial qui s'intitule: «Le bill omnibus et les créditistes.»

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je crois que le député demande la parole pour la même raison qui me fait intervenir, c'est-à-dire pour rappeler au député de Trois-Rivières (M. Mongrain) que le débat à cette étape doit porter sur l'amendement. Si l'éditorial traite précisément de l'amendement, il peut alors être cité, mais j'invite le député à restreindre son discours à l'amendement.

• (8.50 p.m.)

[Français]

**M. Mongrain:** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté depuis deux longues semaines, ici, et c'est pour expliquer ma position...

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur ..

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Lotbinière en appelle au Règlement.

[Français]

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, nous sommes très heureux que l'honorable député de